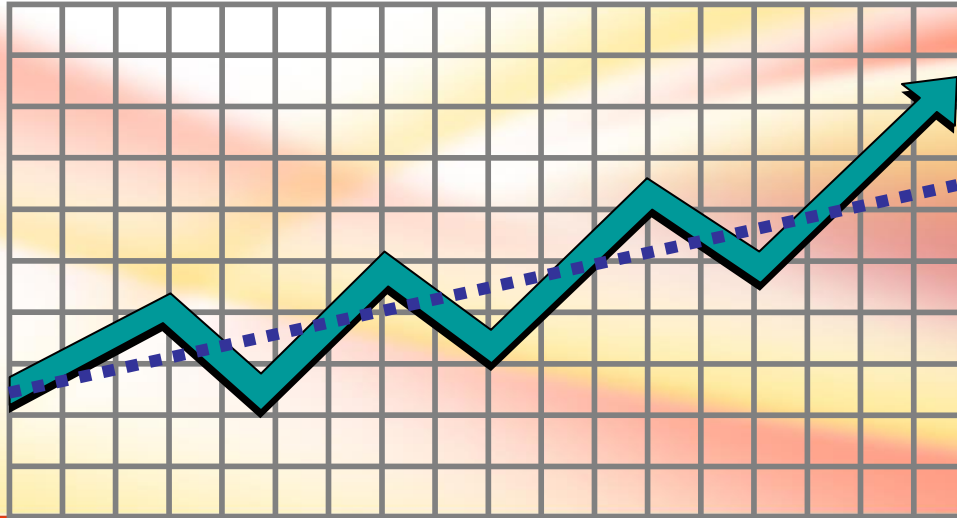


Canada

Problème de volatilité → Politiques de stabilisation



Assemblée générale
CGB
Le 6 décembre 2016
Paris

Daniel-M. Gouin, Titulaire
Chaire d'analyse de la politique
agricole



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation

Plan de présentation

- Mise en contexte
- Les programmes de stabilisation disponibles
 - Agri-protection – Assurance récolte
 - Agri-stabilité – Assurance marge brute
 - Agri-investissement – Épargne de précaution
- Conclusion



Les programmes canadiens de gestion des risques

- La gestion de l'offre
 - 20 % des recettes monétaires totales
 - Lait, poulet, dindon, œuf
- Les autres productions
 - Un marché ouvert
 - Une agriculture fortement exportatrice
 - Céréales et oléagineux, bovins, porcs
 - qui bénéficie d'une stabilisation des revenus
 - Depuis 1990, vers un soutien des revenus **délié**
 - **Les programmes Agri -**



La logique des Agri-...

- Des programmes fédéraux uniformes dans toutes les provinces depuis 2003
- Conformes aux règles du commerce international
- Un financement partagé
 - 60 % gouvernement fédéral
 - 40 % gouvernement provincial concerné
- Possibilité de programmes provinciaux complémentaires

Agri-protection (Assurance récolte)

- Assurance récolte
 - Couvrir les pertes dues aux risques naturels
 - Partage du coût des primes
 - 40 % par les producteurs
 - 60 % gouvernements
 - ✓ 60 % Fédéral – 40 % provincial
 - Partage des coûts administratifs
 - 60 % Fédéral – 40 % provincial

Agri-protection

- Niveaux de couverture
 - Protection du rendement historique individuel
 - Niveau de couverture au choix du producteur
 - 50 %
 - 60 %
 - 70 %
 - 80 %
 - 2015 en Saskatchewan : 74 % des superficies en céréales assurées
 - 76 % aux taux de couverture de 70 % et 80 %

Agri-stabilité (Assurance marge brute)

- Programme individuel
- Basé sur l'évolution de la marge brute
 - Valeur des ventes moins coûts variables
 - Marge de référence
 - Moyenne olympique des cinq dernières années
 - Compensation
 - Si (Marge de l'année + Paiement Assurance récolte) < Marge de référence
 - une partie de la perte est compensée
- Contribution du producteur
 - 3,15 \$ / 1000 \$ de marge

Agri-investissement (Épargne de précaution)

- Incitatif à l'épargne → autogestion du risque
 - Ventes nettes admissibles (VNA)
 - Ventes de produits agricoles moins Achats de produits et d'intrants agricoles
 - Compte individuel en fiducie
 - Le producteur peut y déposer annuellement un % de ses VNA (1,5 % ou 1 % selon les années)
 - Le gouvernement y dépose le même montant
 - Le solde maximal d'un compte = $4 * \text{VNA}$



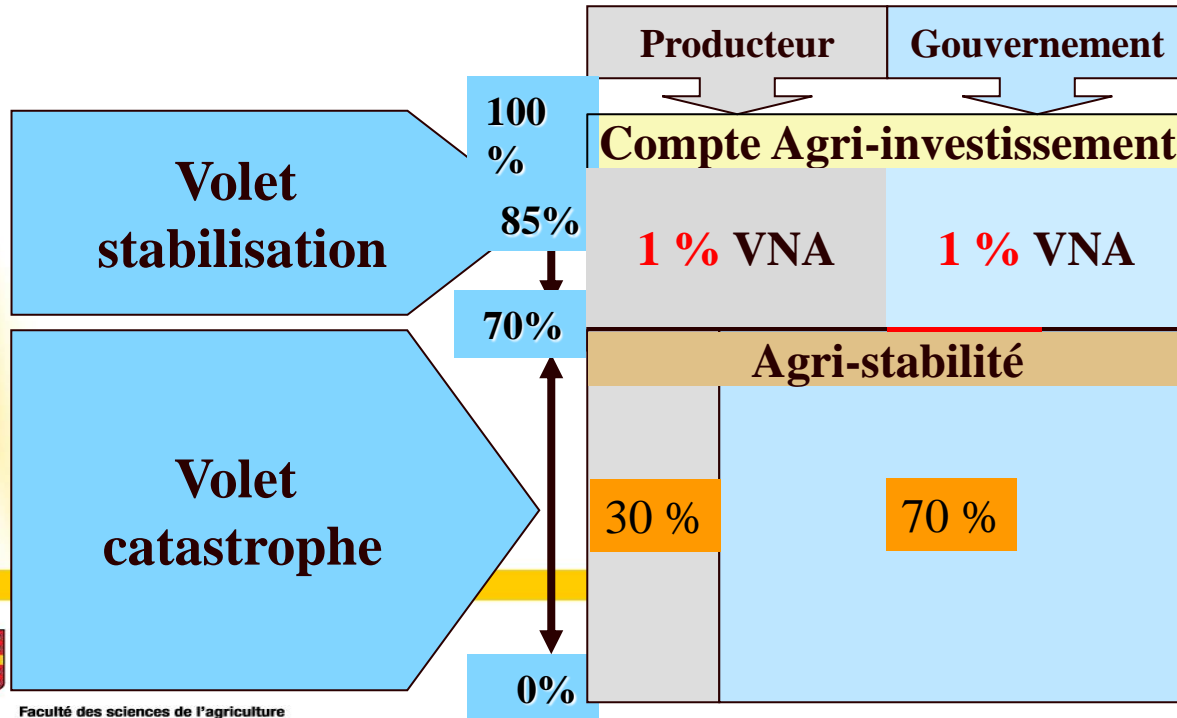
Une inflexion dans les objectifs des Agri

- Cultivons l'avenir 2 à compter de 2013
 - « des programmes (...) pour aider les agriculteurs à gérer le risque attribuable aux graves instabilités de marché et aux catastrophes »
 - Donc une diminution du soutien



Arrimage Agri-stabilité – Agri-investissement

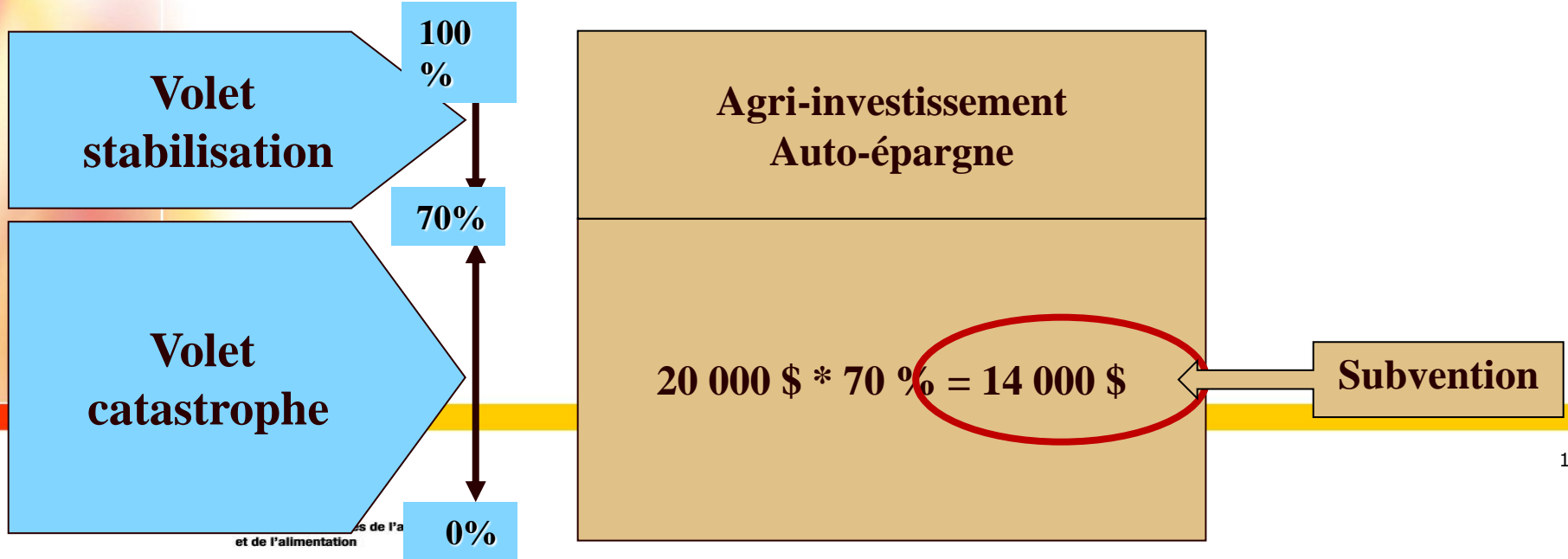
2013 - ???



Arrimage Agri-stabilité – Agri-investissement

Marge de référence = 100 000 \$

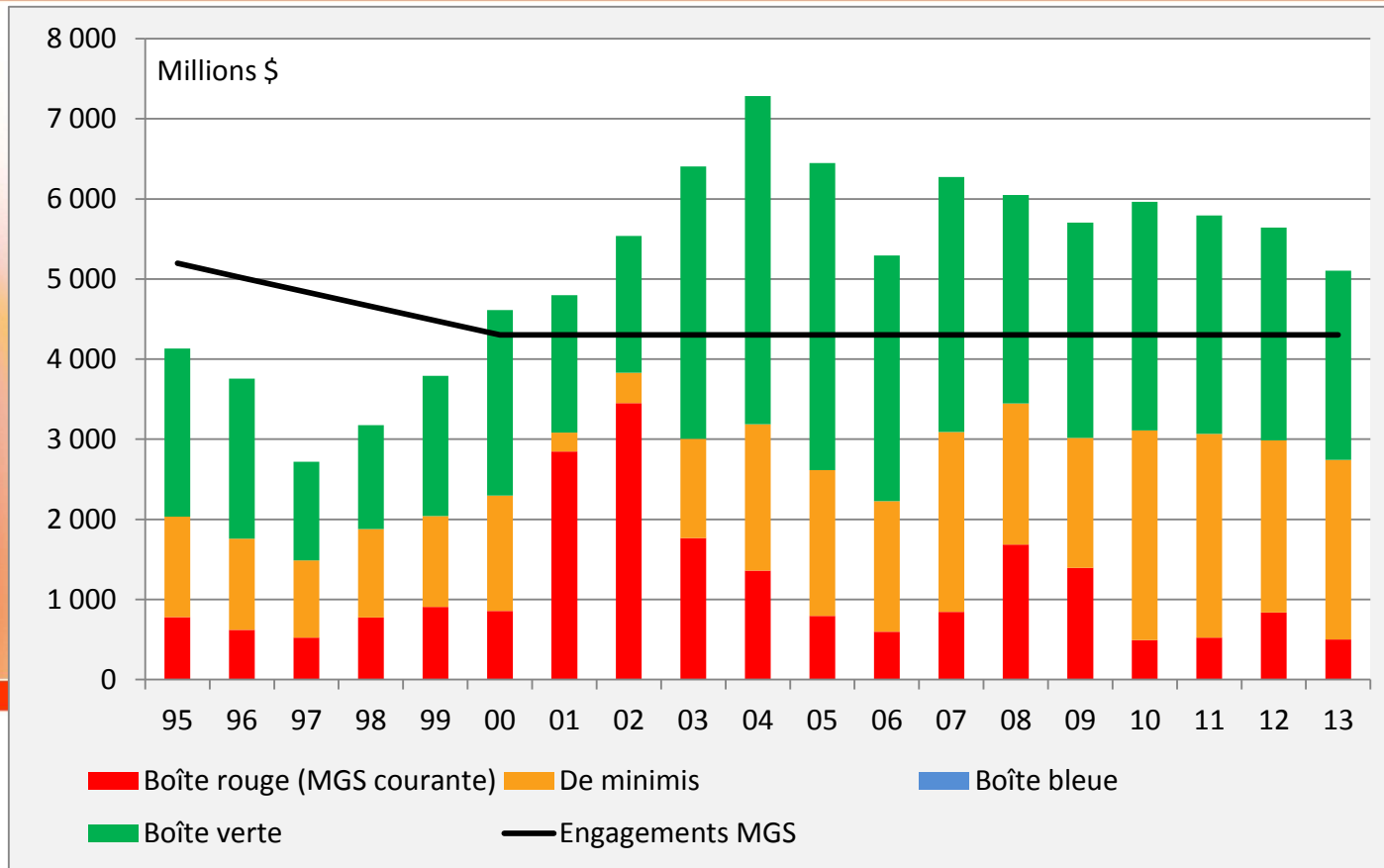
Marge année courante = 50 000 \$



Une inflexion dans les objectifs des Agri

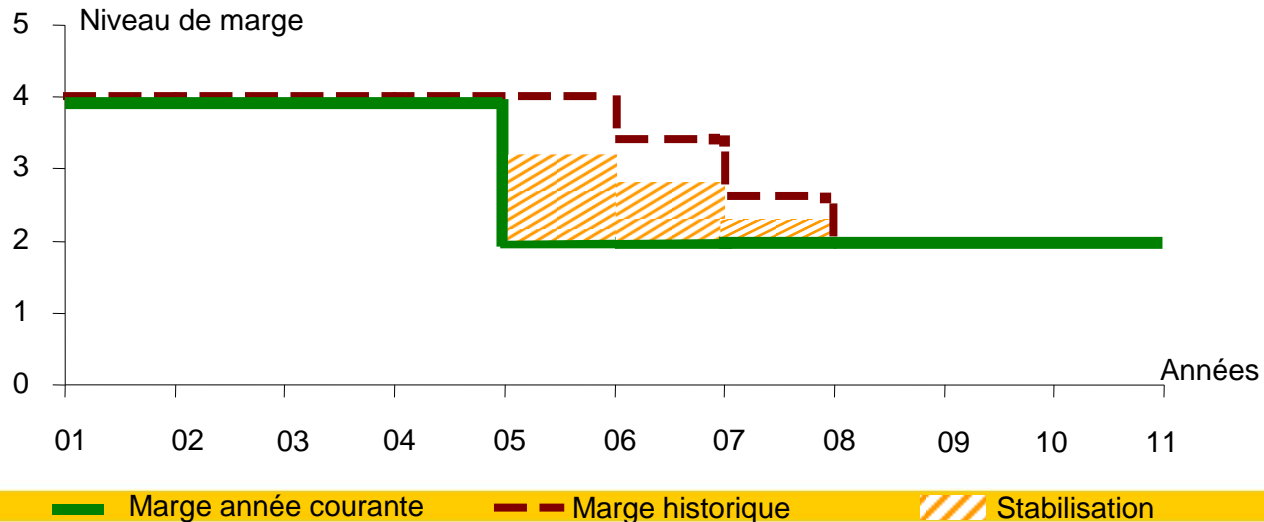
- Pourquoi une diminution du soutien ?
 - Recherche de l'équilibre budgétaire
 - Des marges de référence élevées dans les céréales
 - donc un risque de paiement « inutile »
 - Agri-stabilité correspond maintenant en tout point à la définition de la boîte verte à l'OMC
 - mais ce n'est pas un enjeu

La notification du soutien du Canada à l'OMC



Agri-Stabilité

- Cultivons l'avenir 2 à compter de 2013
 - Si les mauvaises années devaient se succéder



Les incidences financières

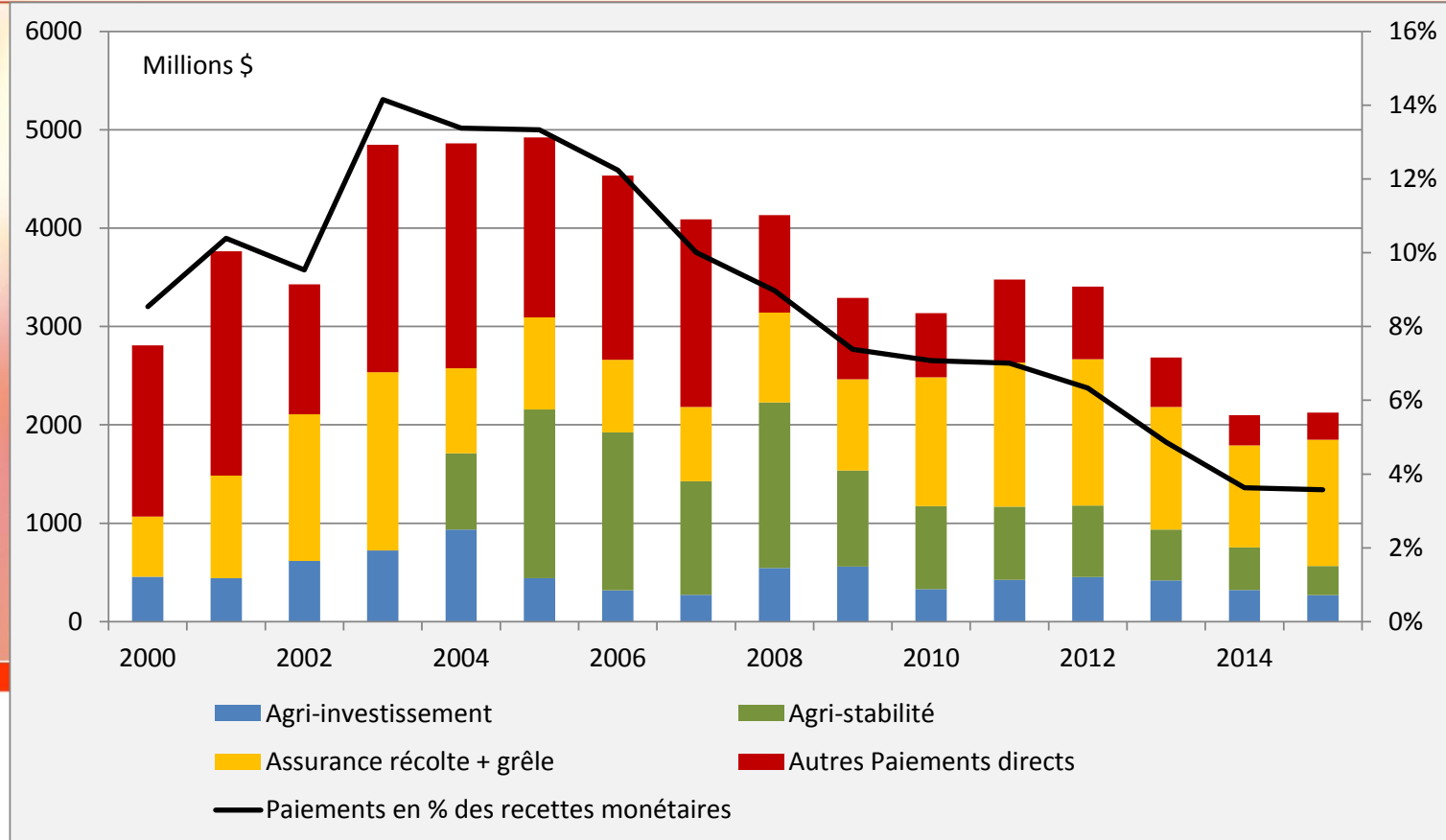
➤ Agri-stabilité

- Un paiement décalé dans le temps
 - Après la production des états financiers de la ferme
 - Des problèmes de liquidité en attendant

➤ Agri-investissement

- Pas de seuil de déclenchement des paiements
 - Dépôt individuel + subventions et ...
 - retrait dans la même année
 - Au Québec, à peine une année en banque

Les incidences budgétaires



Conclusion

- Les objectifs des Agri
 - Augmenter la stabilité en agriculture
 - en accordant une certaine protection (courte ?)
 - en période de faibles prix



Conclusion

- Gerry Ritz, précédent Ministre de l'agriculture
 - « Nous ne voulons pas masquer les signaux du marché (...) »
 - « Nous voulons que les agriculteurs se tournent vers le marché et non vers leur boîte aux lettres »
 - « Reconnaissant que les programmes actuels de gestion des risques ne sont pas conçus pour traiter le déclin des revenus agricoles à long terme (...) »

(8 juillet 2010)

La notification du soutien de l'Union européenne à l'OMC

